

31

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 10 Mai 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	29 avril 2021	29 avril 2021
22	19	19+1		

**Délibération n° 10052021.024 : Installation d'un nouveau conseiller municipal**

L'an deux mille vingt et un, le **lundi 10 mai** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les mesures en vigueur au 03/05/2021, l'accueil du public ne pourra avoir lieu compte tenu du couvre-feu. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEaux, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, DUMONT Isabelle, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Sébastien SANTOLINI, Patrick MORENNE, Jean François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Christèle ROBLIN.
Membres absents représentés :
Véronique ZAMPARO.
Secrétaire de séance : Sandrine GUIBERT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Marina BERVOETS a démissionné, de son poste de conseillère municipale, par courrier du 16 avril 2021 reçu en mairie le 16 avril 2021.

Conformément à l'article L270 du Code électoral il y a lieu de compléter le conseil municipal par le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée et de procéder à son installation. Madame Martine YVON, venant ensuite dans l'ordre de la liste, a accepté de siéger au conseil municipal.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de ce changement et de l'installation de Madame Martine YVON.

Vu le Code électoral et notamment son article L270,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-4,

Considérant que Madame Martine YVON est la candidate venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée,

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Prend** acte de la démission de Madame Marina BERVOETS de son poste de conseillère municipale,
- **Prend** acte de l'installation de Madame Martine YVON en qualité de conseillère municipale au sein du conseil municipal.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 <b>0510</b> <b>--10052021024-----DE</b>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <b>18/05/2021</b>

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 11 mai 2021.

Le Maire,



Walter GARCIA.